Neuflize OBC
ABN AMRO



Neuflize OBC

Neuflize Alternative Verte Janvier 2032

Titre de créance complexe vert de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance.

Le titre de créance complexe vert est émis par Natixis Structured Issuance SA (l'« Émetteur »), véhicule d'émission au Luxembourg offrant une garantie de formule donnée par Natixis (le « Garant de la formule » ; Standard & Poor's : A / Moody's : A1 / Fitch : A+[1]). L'investisseur supporte les risques de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant de la formule.

Neuflize Alternative Verte Janvier 2032 est un titre de créance vert risqué alternatif à un investissement dynamique de type actions.

Période de commercialisation : du 22 novembre 2021 au 28 janvier 2022. La période de commercialisation peut être close à tout moment.

Durée d'investissement conseillée : 10 ans en l'absence de remboursement automatique anticipé. L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable si le titre de créance est revendu avant la date d'échéance ou l'une des dates de remboursement automatique anticipé.

Éligibilité : contrats d'assurance-vie ou de capitalisation et comptes-titres. La présente brochure décrit les caractéristiques de Neuflize Alternative Verte Janvier 2032 et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce titre de créance est proposé. L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'assureur d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques distinctes.

Code ISIN : FR0014006DL2

COMMUNICATION À CARACTÈRE PROMOTIONNEL | Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.
VOUS ÊTES SUR LE POINT D'ACHETER UN PRODUIT QUI N'EST PAS SIMPLE ET QUI PEUT ÊTRE DIFFICILE À COMPRENDRE.

[1] Notations en vigueur au moment de la rédaction de la brochure. Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation et ne sont pas une garantie de solvabilité du garant de la formule.

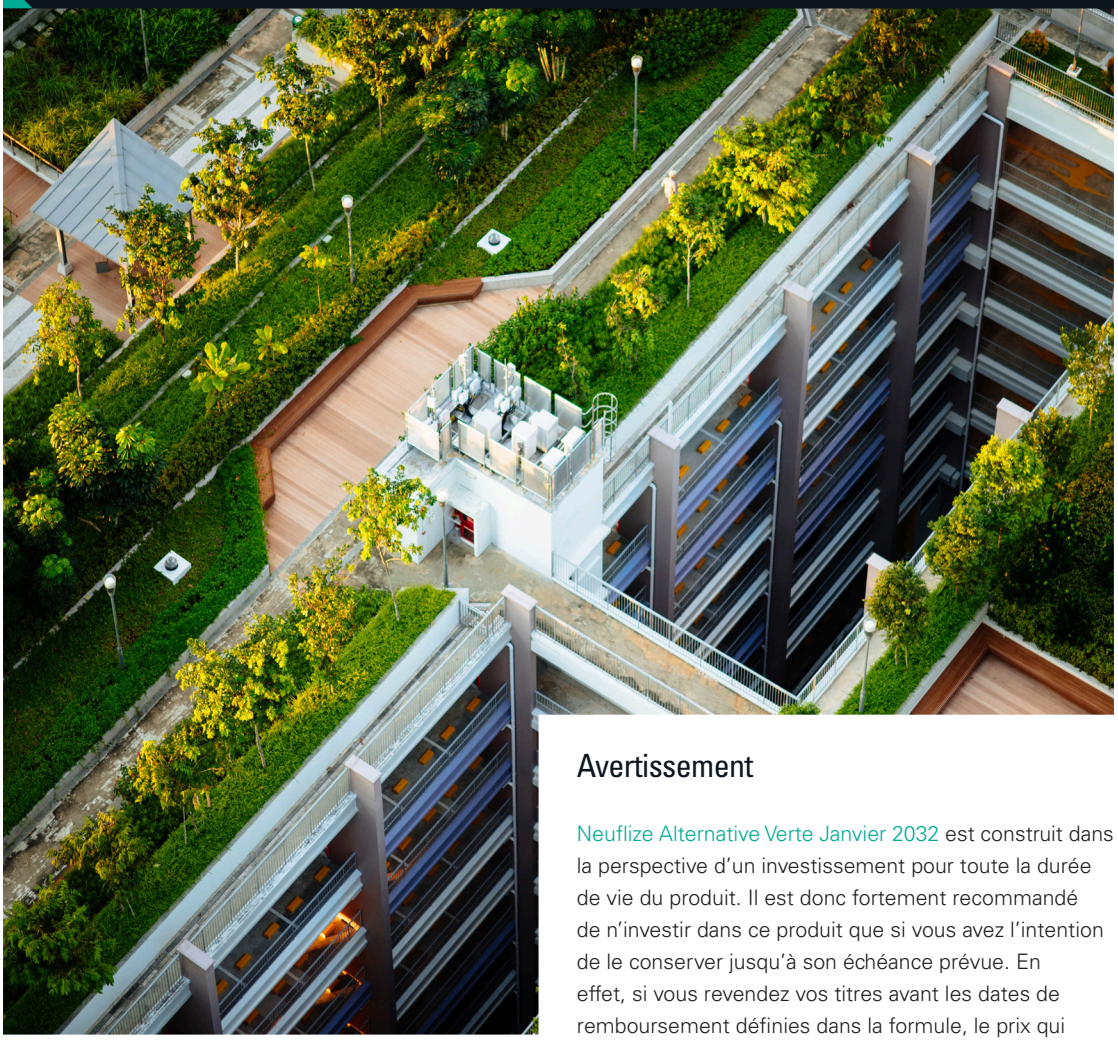

Neuflize Alternative Verte Janvier 2032

Avec Neuflize Alternative Verte Janvier 2032, l'investisseur s'expose au marché actions de la zone euro. Le remboursement est conditionné à l'évolution de l'indice EURO STOXX 50® (dividendes non réinvestis). L'investisseur ne bénéficiera pas des dividendes détachés par les valeurs de l'indice.

Ce produit s'adresse :

- à un marché cible de contreparties éligibles, de clients professionnels et de clients de détail, personnes morales ou physiques, recherchant une alternative à des placements dynamiques risqués de type « actions » (un investissement dans le produit présente un caractère très spéculatif, impliquant un haut niveau de risque ; il ne saurait donc être envisagé que par des personnes pouvant se permettre de perdre l'intégralité du capital investi),
- aux clients de la Banque Neuflize OBC souhaitant investir au sein d'un compte titres ou d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation en fonction de leurs connaissances et expériences de cette catégorie de produits, de leurs objectifs d'investissement, de leur situation financière et de leur tolérance au risque.

Avertissement

Neuflize Alternative Verte Janvier 2032 est construit dans la perspective d'un investissement pour toute la durée de vie du produit. Il est donc fortement recommandé de n'investir dans ce produit que si vous avez l'intention de le conserver jusqu'à son échéance prévue. En effet, si vous revendez vos titres avant les dates de remboursement définies dans la formule, le prix qui vous sera proposé sera fonction des paramètres du marché ce jour-là (et déduction faite des frais éventuels liés à la revente). Il pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule annoncée et cette revente pourra générer une perte en capital partielle ou totale, notamment si les conditions de marché sont défavorables à ce moment-là. En particulier, dans le cas d'une souscription à Neuflize Alternative Verte Janvier 2032 sous la forme d'unités de compte intervenant dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, ce risque de perte en capital est notamment à apprécier en tenant compte du fait que le contrat d'assurance vie peut être dénoué par décès à tout moment ou en cas d'opérations au sein du contrat d'assurance vie ou de capitalisation entraînant le désinvestissement de l'unité de compte (arbitrage, rachat partiel ou total).

Le 28 janvier 2032, en l'absence d'activation du mécanisme automatique de remboursement anticipé, et si l'indice est en baisse de plus de 35% par rapport à son niveau initial à la clôture du 28 janvier 2022, l'investisseur subit une perte en capital à hauteur de la totalité de la baisse de l'indice et reçoit à l'échéance le capital initial diminué de la baisse de l'indice. La perte peut être partielle ou totale dans le cas le plus défavorable.

NEUFLIZE ALTERNATIVE VERTE JANVIER 2032

Dans l'ensemble de cette brochure, le montant du remboursement est calculé sur la base de la Valeur Nominale des titres de créance de Neuflize Alternative Verte Janvier 2032, hors frais, commissions et fiscalité applicables au cadre d'investissement, soit 1 000 euros. Les termes « capital » et « capital initial » utilisés dans cette brochure désignent cette Valeur Nominale. L'investisseur supporte les risques de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant de la formule. Dans cette brochure, les calculs sont effectués pour un investissement de 1 000 euros le 28 janvier 2022 et une détention jusqu'à la date d'échéance (le 11 février 2032) ou, selon le cas, de remboursement anticipé.

En cas d'achat après le 28 janvier 2022 et/ou de vente du titre avant son échéance effective (et/ou en cas d'arbitrage ou de rachat pour les contrats d'assurance vie/capitalisation, ou de dénouement par décès pour les contrats d'assurance-vie), le taux de rendement annuel peut être supérieur ou inférieur au taux de rendement annuel net indiqué dans la présente brochure. De plus, l'investisseur peut subir une perte en capital partielle ou totale.
Les taux de rendement annuels sont calculés in fine pour chaque contrat d'assurance vie et/ou de capitalisation et donc susceptibles de varier selon les contrats.

Hypothèses faites pour le calcul des taux de rendement annuel :

Les taux de rendement annuels présentés sont nets des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1% annuel).

Mais ils ne prennent pas en compte les autres frais liés au cadre d'investissement (par exemple frais d'entrée/d'arbitrage, etc.), les prélèvements sociaux et fiscaux et s'entendent en dehors de tout défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant de la formule.

DÉTAIL DES MÉCANISMES DE LA FORMULE

Les différents scénarii présentés dans ce document permettent d'illustrer le fonctionnement de la formule de calcul servant à déterminer le rendement du produit, en fonction des évolutions de l'indice EURO STOXX 50® (dividendes non réinvestis). Le rendement du produit n'est lié à la réalisation de conditions que sur une seule classe d'actifs : les actions, dont l'indice EURO STOXX 50® (dividendes non réinvestis) est représentatif.
Il s'agit d'une alternative à un placement dynamique risqué de type « actions ».
Le niveau de clôture de l'indice constaté le 28 janvier 2022 est retenu comme son niveau initial.

Mécanisme automatique de remboursement anticipé semestriel :

Chaque semestre, à partir du semestre 3, un remboursement anticipé automatique possible du capital avec un gain potentiel de 2,00%[1] par semestre écoulé, soit 4,00%[1] par année écoulée, depuis la date de constatation initiale[2], si l'indice est stable ou clôture en hausse par rapport à son niveau initial à une date de constatation semestrielle[2] (soit un taux de rendement annuel net maximum de 2,83%[3]).

En l'absence de remboursement automatique anticipé, le produit continue.

IMPORTANT

En cas d'entrée sur le marché secondaire, c'est-à-dire après la période de souscription, l'investisseur est invité à se renseigner sur les niveaux de l'indice et de la barrière de remboursement du capital à l'échéance, équivalent à une baisse de 35% par rapport au niveau initial de l'indice. En effet, en cas d'entrée sur le marché secondaire, la probabilité d'atteindre la barrière de remboursement du capital à l'échéance peut être beaucoup plus élevée et, par voie de conséquence, le risque d'une perte totale ou partielle en capital accru. Par ailleurs, les avantages du produit ne profitent qu'aux seuls investisseurs ayant investi avant le 28 janvier 2022, et conservant l'instrument financier jusqu'à son échéance effective.

Mécanisme de remboursement à l'échéance des 10 ans :

A la date de constatation finale, le 28 janvier 2032, si le mécanisme automatique de remboursement anticipé n'a pas été activé précédemment :

CAS DÉFAVORABLE : en cas de baisse de l'indice excédant 35%.
Une perte en capital partielle ou totale, si l'indice clôture en baisse de plus de 35% par rapport à son niveau initial, à la date de constatation finale[2]. L'investisseur subit dans ce cas une perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse de l'indice. Dans le cas le plus défavorable, la perte en capital est totale.

CAS MÉDIANS :

- en cas de baisse de l'indice supérieure à 15% et inférieure à 35%.

Un remboursement de l'intégralité du capital[1], si l'indice clôture en baisse mais que cette baisse est strictement supérieure à 15% et inférieure à 35% par rapport à son niveau initial à la date de constatation finale[2] (soit un taux de rendement annuel net de -1,00%[3]).

- en cas de baisse de l'indice n'excédant pas 15%.

Un remboursement du capital avec un gain potentiel de 1,00%[1] par semestre écoulé, équivalent à 2,00%[1] par année écoulée, depuis la date de constatation initiale[2] si l'indice est en baisse mais que cette baisse n'excède pas 15% par rapport à son niveau initial à la date de constatation finale[2] (soit un taux de rendement annuel net de 0,81%[3]).

CAS FAVORABLE : en cas de stabilité ou de hausse de l'indice.
Un remboursement du capital avec un gain potentiel de 2,00%[1] par semestre écoulé, soit 4,00%[1] par année écoulée, depuis la date de constatation initiale[2] si l'indice est stable ou clôture en hausse par rapport à son niveau initial à la date de constatation finale[2] (soit un taux de rendement annuel net de 2,37%[3]).

[1] Hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant de la formule et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final. En cas de sortie en cours de vie alors que les conditions du remboursement final ne sont pas réunies, le montant remboursé dépendra des paramètres de marché en vigueur et engendrera un gain ou une perte non mesurable a priori. La perte en capital, notamment, pourra être partielle ou totale.
[2] Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 14 pour le détail des dates.
[3] Veuillez vous référer à l'avertissement sur les taux de rendement annuel nets page 3.

AVANTAGES & INCONVÉNIENTS

Avantages :

- **Objectif de gain potentiel de 2,00%[1] par semestre écoulé, équivalent à 4,00%[1] par année écoulée depuis la date de constatation initiale[2] :** dès lors qu'à l'une des dates de constatation semestrielle[2] ou finale[2], l'indice est stable ou clôture en hausse par rapport à son niveau initial.
- **Potentiel remboursement anticipé automatique chaque semestre à partir du semestre 3 :** dès lors qu'à l'une des dates de constatation semestrielle[2], l'indice est stable ou clôture en hausse par rapport à son niveau initial.
- **Remboursement conditionnel de l'intégralité du capital[1] à l'échéance :** dès lors, qu'à la date de constatation finale[2], l'indice clôture en hausse ou en baisse mais que cette baisse n'excède pas 35 % par rapport à son niveau initial.
- **Objectif de gain potentiel de 1,00%[1] par semestre écoulé, équivalent à 2,00%[1] par année écoulée depuis la date de constatation initiale[2] :** dès lors qu'à la date de constatation finale[2], l'indice clôture en baisse mais que cette baisse n'excède pas 15%.



Inconvénients :

- **Risque de perte partielle ou totale en capital :**
  En cours de vie : en cas de sortie alors que les conditions de remboursement anticipé automatique ne sont pas réunies – dans ce cas, la formule de remboursement présentée ici ne s'applique pas et le prix de vente dépend des conditions de marché en vigueur au moment de la sortie. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, le dénouement, notamment par décès, l'arbitrage ou le rachat partiel de celui-ci peuvent entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres de créance avant leur date d'échéance et en conséquence un risque de perte de valeur du capital investi.
  À l'échéance des 10 ans : en cas de baisse du niveau de l'indice de plus de 35% par rapport à son niveau initial à la date de constatation finale[2].
- **Forte variabilité du montant remboursé à l'échéance :** il est très sensible à une faible variation de l'indice autour du seuil de perte en capital, soit 35% de baisse par rapport à son niveau initial, et à une faible variation de l'indice autour de 85% et 100% de son niveau initial.
- **Plafonnement des gains :** le gain potentiel maximal est fixé à 2,00%[1] par semestre écoulé, soit 4,00%[1] par année écoulée, depuis la date de constatation initiale[2], même en cas de hausse de l'indice supérieure à ce montant.
- **Les dividendes versés par les actions qui composent l'indice EURO STOXX 50®** ne sont pas réinvestis et ne bénéficient donc pas à sa performance. Cette performance résulte, pour l'investisseur, en un rendement moindre qu'une performance dividendes réinvestis.
- **Durée exacte de l'investissement non connue à l'avance :** elle peut varier de 3 à 20 semestres, soit de 1 an et demi à 10 ans.
- **Souscription sur le marché secondaire et conservation du produit :** en cas de souscription sur le marché secondaire (après le 28 janvier 2022) à un prix d'achat supérieur à 100 % de la Valeur Nominale par titre de créance, soit une valeur par coupure supérieure à 1 000 euros, l'investisseur s'expose à un rendement inférieur par rapport à une souscription à un prix d'achat égal à 100% de la Valeur Nominale par titre de créance. En effet, l'ensemble des remboursements (gains et valeur de remboursement) se fait sur la base de cette Valeur Nominale par titre de créance, soit 1 000 euros. Par ailleurs, les avantages du produit ne profitent qu'aux investisseurs conservant l'instrument financier jusqu'à son échéance effective (au titre de la formule de remboursement).
- **L'investisseur est exposé à un éventuel défaut** (qui induit un risque de non remboursement) **ou à une dégradation de la qualité de crédit** (qui induit un risque sur la valeur de marché du titre de créance) de l'Émetteur et à un risque de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite du Garant de la formule.

[1] Hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant de la formule et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final. En cas de sortie en cours de vie alors que les conditions du remboursement final ne sont pas réunies, le montant remboursé dépendra des paramètres de marché en vigueur et engendrera un gain ou une perte non mesurable a priori. La perte en capital, notamment, pourra être partielle ou totale.

[2] Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 14 pour le détail des dates.

FACTEURS DE RISQUE

Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques.

Les investisseurs sont invités à lire attentivement la section facteurs de risques du Prospectus de Base.

Le titre de créance vert Neuflize Alternative Verte Janvier 2032 est notamment exposé aux risques suivants :

- Risque de perte en capital : en cas de cession des titres de créance avant l'échéance, le prix de cession desdits titres pourra être inférieur à son prix de commercialisation. L'investisseur prend donc un risque de perte en capital non mesurable a priori. Dans le pire des scénarios, les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.

- Risque de perte en capital lié au sous-jacent : le remboursement du capital dépend de la performance du sous-jacent. Ces montants seront déterminés par application d'une formule de calcul (voir le mécanisme de remboursement en relation avec le sous-jacent). Dans le cas d'une évolution défavorable de la performance du sous-jacent, les investisseurs pourraient subir une baisse substantielle des montants dus lors du remboursement et pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.

- Risques liés à l'éventuelle ouverture d'une procédure de résolution ou de faillite : en cas d'ouverture d'une procédure de résolution au niveau de l'Emetteur et/ou du Garant et/ou du Groupe BPCE ou en cas de faillite de l'Emetteur et/ou du Garant, les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement initial et/ou ne pas recevoir la rémunération initialement prévue.

- Risque de volatilité, risque de liquidité : une forte volatilité des cours (amplitude des variations des cours) ou une faible liquidité pourrait avoir un impact négatif sur le prix de cession des titres de créance. En cas de cession des titres de créance avant l'échéance, le prix de cession pourrait être inférieur à ce qu'un investisseur pourrait attendre compte tenu de la valorisation desdits titres de créance. En l'absence de liquidité, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de les céder.

- Risques liés à la modification, suppression ou perturbation du sous-jacent : STOXX Limited, l'administrateur du sous-jacent, pourrait modifier de façon significative le sous-jacent, l'annuler ou ne pas publier son niveau. Dans ces cas et au choix de l'Agent de Calcul, le niveau du sous-jacent pourrait être calculé conformément à la formule et la méthode de calcul en vigueur avant cet évènement, être remplacé par celui d'un autre sous-jacent ou les titres de créances pourraient faire l'objet d'un remboursement anticipé à leur juste valeur de marché. Dans ces cas, les montants de remboursement et, le cas échéant, d'intérêts dus pourraient être inférieurs aux montants de remboursement et, le cas échéant, d'intérêts initialement anticipés et les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.

- Risques liés au titre de créance vert : bien que l'Émetteur ait l'intention et ait mis en place des processus afin d'utiliser le produit net de ces émissions de titres de créances verts pour financer ou refinancer des prêts éligibles à des projets verts tels que définis par le Document-Cadre, il ne peut être exclu qu'ils n'y répondent pas de manière effective et/ou que les produits nets ne seront pas intégralement alloués aux prêts éligibles pendant l'ensemble de la durée des titres de créance verts.

EURO STOXX 50®

INDICE DE RÉFÉRENCE DES VALEURS DE LA ZONE EURO (DIVIDENDES NON RÉINVESTIS)

LES PERFORMANCES PASSÉES NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES PERFORMANCES FUTURES.

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes ne sont pas garanties, bien qu'elles aient été obtenues auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, Natixis n'assume pas de responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marché sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

L'indice Euro STOXX 50® est composé des 50 principales sociétés de la zone euro, sélectionnées sur la base de la capitalisation boursière, du volume des transactions et du secteur d'activité. STOXX® publie un large panel d'indices permettant d'investir sur différentes zones géographiques, secteurs ou stratégies de gestion. L'indice Euro STOXX 50® est l'Indice de référence de la zone euro. Il respecte une pondération géographique et sectorielle qui reflète de manière fidèle la structure et le développement économique de la zone euro. Les dividendes versés par les actions composant l'Indice ne sont pas pris en compte dans le calcul de ce dernier. La performance d'un indice dividendes non réinvestis est inférieure à celle d'un indice dividendes réinvestis (l'investisseur ne bénéficie pas des dividendes détachés par les actions qui composent l'indice).
Pour de plus amples informations sur l'indice, consulter le site www.STOXX.com. L'indice est accessible entre autres sur le site https://www.boursorama.com/bourse/indices/cours/2cSX5E/, ainsi que sur différents sites d'informations financières (ticker Bloomberg : SX5E Index ; code ISIN : EU0009658145).

Performances cumulées

Performance de l'indice	1 an	3 ans	5 ans	7 ans
EURO STOXX 50® (dividendes non investis)	42,87%	35,06%	37,50%	71,94%

Source : Bloomberg, au 28 octobre 2021

Composition de l'indice au 28 octobre 2021

ADIDAS AG	INDUSTRIA DE DISENO TEXTIL SA
ADYEN NV	INFINEON TECHNOLOGIES AG
AIR LIQUIDE SA	ING GROEP NV
AIRBUS SE	INTESA SANPAOLO SPA
ALLIANZ SE	KERING SA
ANHEUSER-BUSCH INBEV	KONE OYJ
ASML HOLDING NV	KONINKLIJKE AHOLD DELHAIZE NV
AXA SA	KONINKLIJKE PHILIPS NV
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA SA	LINDE PLC
BANCO SANTANDER SA	L'OREAL SA
BASF SE	LVMH SE
BAYER AG	MUNICH RE
BMW AG	PERNOD RICARD SA
BNP PARIBAS SA	PROSUS NV
CRH PLC	SAFRAN SA
DAIMLER AG	SANOFI-AVENTIS SA
DANONE SA	SAP SE
DEUTSCHE BOERSE AH	SCHNEIDER ELECTRIC SE
DEUTSCHE POST AG	SIEMENS AG
DEUTSCHE TELEKOM AG	STELLANTIS NV
ENEL SPA	TOTALENERGIES SE
ENI SPA	UNIVERSAL MUSIC GROUP NV
ESSILORLUXOTTICA SA	VINCI SA
FLUTTER ENTERTAINMENT PLC	VOLKSWAGEN AG
IBERDROLA SA	VONOVIA SE

Source : Bloomberg, au 28 octobre 2021

Evolution de l'indice EURO STOXX 50® (entre le 28 octobre 2011 et le 28 octobre 2021)

LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS. CECI EST VALABLE ÉGALEMENT POUR LES DONNÉES HISTORIQUES DE MARCHÉ.

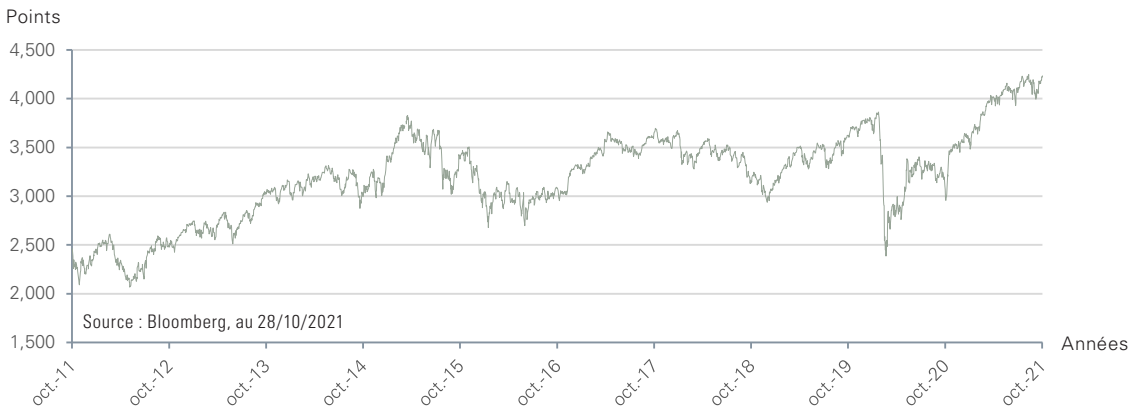

UNE DIMENSION ENVIRONNEMENTALE

Le réchauffement climatique est une réalité à laquelle chaque citoyen est confronté. Une démarche proactive pour réduire les émissions de gaz à effet de serre est absolument nécessaire. C'est dans le cadre de cette démarche responsable que Neuflize Alternative Verte Janvier 2032 offre aux investisseurs une opportunité de s'engager en faveur de la transition énergétique au travers d'un titre de créance vert.

Qu'est-ce qu'un titre de créance vert ?[1]

- Il s'agit d'un titre de créance destiné à financer ou refinancer des prêts éligibles à des projets verts avec un impact environnemental positif.
- Il est émis par une institution (entreprise, entité publique, banque,...). Dans le cadre de Neuflize Alternative Verte Janvier 2032, Natixis Structured Issuance agit en tant qu'Émetteur.
- Les projets sont sélectionnés avec soin sur la base de critères d'éligibilité et de méthodologie définis par l'Émetteur.
- Il respecte des lignes directrices préconisant la transparence et la publication d'informations[2] sur :
  - l'utilisation et la gestion des fonds,
  - le processus de sélection et d'évaluation des projets,
  - le reporting.

Engagements et principes[3] de Neuflize Alternative Verte Janvier 2032

- Neuflize Alternative Verte Janvier 2032, émis par Natixis Structured Issuance, finance ou refinance des prêts pour des projets d'énergies renouvelables, pour garantir une production d'énergie propre, plus respectueuse de l'environnement.

4 POINTS FORTS

Critères d'éligibilité
Projets verts éligibles définis par Natixis S.A.[4] incluant des projets d'énergies renouvelables :
- existants, ou futurs ;
- de conception, de construction, d'exploitation et de maintenance.

Respect des exigences environnementales
Méthodologie de sélection :
- respectant de fortes exigences environnementales ;
- validée par une agence indépendante de notation environnementale (VigeoEiris).

Traçabilité des fonds levés
Mécanisme garantissant que les fonds levés permettront de financer les projets verts. Contrôle externe effectué par un auditeur indépendant de Natixis S.A.[4]

Transparence et intégrité
Publication d'un reporting annuel[5], permettant un suivi transparent sur :
- le type de projets financés ;
- l'impact environnemental et social.

Exemples de projet éligibles



PHOTOVOLTAÏQUE
Installation de centrales photovoltaïques ou solaires à concentration



BIOMASSE
Production d'énergie à partir de la matière organique durable



HYDRAULIQUE
Construction de centrales hydroélectriques



ÉOLIEN
Installation et raccordement de fermes éoliennes à terre ou en mer

[1] Le facteur de risque associé au titre de créance vert est précisé dans la section Facteurs de Risques en page 6 de ce document.
[2] Lignes directrices élaborées par l'International Capital Markets Association « Green Bond Principles » https://www.icmagroup.org/sustainable-finance/the-principles-guidelines-and-handbooks/green-bond-principles-gbp/
[3] Consulter le document cadre relatif aux obligations vertes de Natixis sur le site : https://groupebpce.com/investisseurs/dette/obligations-vertes
[4] Natixis S.A. est la maison mère de Natixis Structured Issuance
[5] Publication du reporting annuel de Natixis sur le site : https://equityderivatives.natixis.com/fr/products/

NEUFLIZE OBC « UNE BANQUE MEILLEURE POUR LES GÉNÉRATIONS À VENIR »

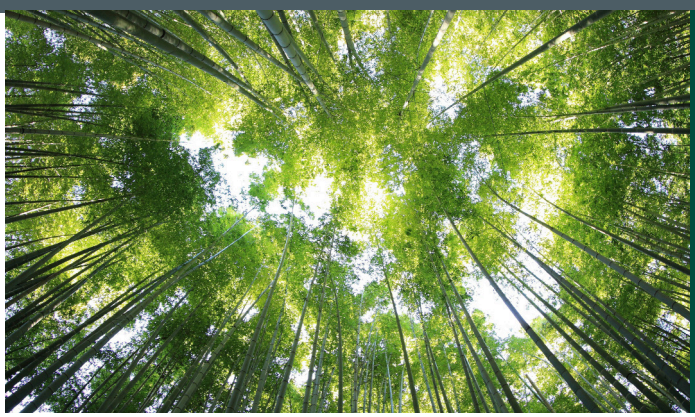

La RSE fait depuis toujours partie intégrante de la stratégie de Neuflize OBC. Fidèle à ses origines, la Banque intègre les préoccupations environnementales et sociétales dans ses différents métiers, en vue d'assurer la croissance durable du patrimoine de ses clients.

En sa qualité de banque responsable au carrefour de l'économie, Neuflize OBC se doit de considérer des alternatives plus respectueuses de la société et de l'environnement et d'y associer pleinement ses clients et partenaires.

L'engagement du groupe ABN AMRO pour une finance plus responsable et la conviction forte des managers et des collaborateurs depuis de nombreuses années ont permis de développer une offre de produits et services tels que :

- la gestion sous mandat ISR ;
- les produits d'investissement à impact ;
- les produits structurés en format «Green bonds» ;
- une offre complète de conseil en philanthropie.

Nos engagements, nos actions

2003 — ABN AMRO fait partie des premiers signataires des **10** « **Principes de l'équateur** » et s'engage à prendre en compte les critères ESG dans le choix des projets financés

2006 — ABN AMRO signe les « Principes pour l'Investissement Responsable » (PRI)

2010 — Neuflize OBC est parmi les premiers à créer ses mandats de gestion ISR

2013 — ABN AMRO Investment Solutions, notre société de gestion, crée son 1er fonds ISR

2014 — ABN AMRO adhère aux « Green Bond Principles » de l'International Capital Market Association

2018 — Neuflize OBC crée son fonds de dotation « Philgood Foundation by Neuflize OBC »

2019 — Neuflize OBC lance son premier produit structuré « Green »

2020 — Neuflize OBC donne la priorité à l'investissement responsable

2021 — Neuflize OBC lance son premier mandat de gestion à impact

ILLUSTRATIONS : SCÉNARIO DÉFAVORABLE

1 ■ SCÉNARIO DÉFAVORABLE

Le rendement le plus défavorable se produit lorsque l'indice a clôturé en baisse à chaque date de constatation semestrielle[2] et en baisse de plus de 35% par rapport à son niveau initial, à la date de constatation finale, le 28 janvier 2032. Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs. Du fait de son fonctionnement, le produit ne peut être comparé à aucun indicateur de référence. Toutefois, les illustrations ci-après permettent d'appréhender le comportement de la formule par rapport à un investissement direct dans un produit financier répliquant l'indice. L'ensemble des données sont présentées hors fiscalité applicable et/ou frais liés au support d'investissement et hors effets des éventuels droits d'entrée et de sortie.

- Performance de l'indice (dividendes non-réinvestis) par rapport à son niveau initial
- Seuil de perte en capital à l'échéance (65%)
- Seuil de remboursement à l'échéance avec gain de 1,00%[1] par semestre écoulé, soit 2,00%[1] par année écoulée depuis la date de constatation initiale[2]
- Seuil de remboursement en cours de vie et à l'échéance avec gain de 2,00%[1] par semestre écoulé, soit 4,00%[1] par année écoulée depuis la date de constatation initiale[2]
- Niveau de remboursement du titre de créance[1]
- Gain
- Plafonnement du gain

Remboursement à l'échéance avec une perte en capital :

Dans l'exemple illustré ci-contre, l'indice clôture en baisse par rapport à son niveau initial à chaque date de constatation semestrielle[2]. Le mécanisme de remboursement anticipé automatique n'est pas activé et le produit continue jusqu'à l'échéance.
À la date de constatation finale, le 28 janvier 2032, l'indice EURO STOXX 50® (dividendes non réinvestis) enregistre une baisse de 50%, soit supérieure à 35% par rapport à son niveau initial, en-dessous du seuil de perte en capital. Le produit est remboursé avec une perte en capital.

L'investisseur reçoit alors le capital initial[1] diminué de la baisse de l'indice, soit 50 % du capital initial[1], ce qui correspond à un taux de rendement annuel net de -7,60 %[3] égal à celui de l'indice.

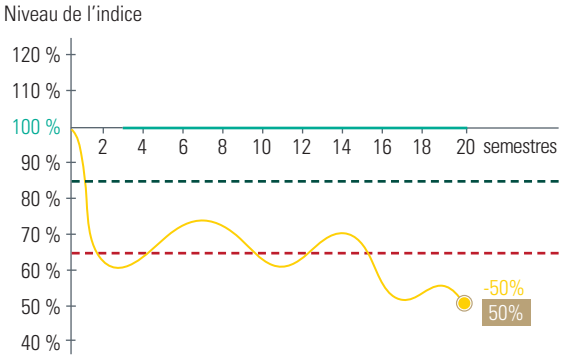

Il est à noter que le rendement de Neuflize Alternative Verte Janvier 2032 est très sensible à une variation de l'indice autour du seuil de -35%. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que la perte en capital peut être totale, en cas de scénario encore plus défavorable.

[1] Hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant de la formule et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final. En cas de sortie en cours de vie alors que les conditions du remboursement final ne sont pas réunies, le montant remboursé dépendra des paramètres de marché en vigueur et engendrera un gain ou une perte non mesurable a priori. La perte en capital, notamment, pourra être partielle ou totale.
[2] Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 14 pour le détail des dates.
[3] Veuillez vous référer à l'avertissement sur les taux de rendement annuel nets page 3.

ILLUSTRATIONS : SCÉNARIO MÉDIAN 1

2 ■ SCÉNARIO MÉDIAN 1

Dans l'exemple illustré ci-dessous, l'indice EURO STOXX 50® (dividendes non réinvestis) a clôturé en baisse par rapport à son niveau initial à chaque date de constatation semestrielle[2] mais cette baisse est strictement supérieure à 15% et inférieure à 35% à la date de constatation finale, le 28 janvier 2032. Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs.
Du fait de son fonctionnement, le produit ne peut être comparé à aucun indicateur de référence. Toutefois, les illustrations ci-après permettent d'appréhender le comportement de la formule par rapport à un investissement direct dans un produit financier répliquant l'indice. L'ensemble des données sont présentées hors fiscalité applicable et/ou frais liés au support d'investissement et hors effets des éventuels droits d'entrée et de sortie.

- Performance de l'indice (dividendes non-réinvestis) par rapport à son niveau initial
- Seuil de perte en capital à l'échéance (65%)
- Seuil de remboursement à l'échéance avec gain de 1,00%[1] par semestre écoulé, soit 2,00%[1] par année écoulée depuis la date de constatation initiale[2]
- Seuil de remboursement en cours de vie et à l'échéance avec gain de 2,00%[1] par semestre écoulé, soit 4,00%[1] par année écoulée depuis la date de constatation initiale[2]
- Niveau de remboursement du titre de créance[1]
- Gain
- Plafonnement du gain

Remboursement de l'intégralité du capital[1] à l'échéance :

Dans l'exemple illustré ci-contre, l'indice clôture en baisse par rapport à son niveau initial à chaque date de constatation semestrielle[2]. Le mécanisme de remboursement anticipé automatique n'est pas activé et le produit continue jusqu'à l'échéance.

À la date de constatation finale, le 28 janvier 2032, l'indice EURO STOXX 50® (dividendes non réinvestis) enregistre une baisse de 20%, soit strictement supérieure à 15% et inférieure à 35%, par rapport à son niveau initial, au-dessus du seuil de perte en capital.
L'investisseur ne reçoit pas de gain mais reçoit l'intégralité du capital initial[1], ce qui correspond à un taux de rendement annuel net de -1,00%[3], supérieur à celui de l'indice égal à -3,18%).

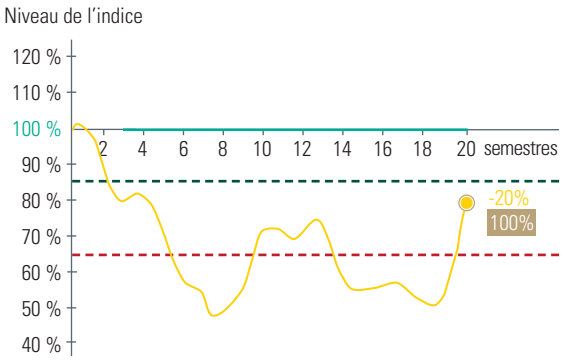

[1] Hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant de la formule et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final. En cas de sortie en cours de vie alors que les conditions du remboursement final ne sont pas réunies, le montant remboursé dépendra des paramètres de marché en vigueur et engendrera un gain ou une perte non mesurable a priori. La perte en capital, notamment, pourra être partielle ou totale.
[2] Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 14 pour le détail des dates.
[3] Veuillez vous référer à l'avertissement sur les taux de rendement annuel nets page 3.

ILLUSTRATIONS : SCÉNARIO MÉDIAN 2

3 ■ SCÉNARIO MÉDIAN 2

Dans l'exemple illustré ci-dessous, l'indice EURO STOXX 50® (dividendes non réinvestis) a clôturé en baisse par rapport à son niveau initial à chaque date de constatation semestrielle[2] mais n'a pas baissé de plus de 15% à la date de constatation finale, le 28 janvier 2032. Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs.
Du fait de son fonctionnement, le produit ne peut être comparé à aucun indicateur de référence. Toutefois, les illustrations ci-après permettent d'appréhender le comportement de la formule par rapport à un investissement direct dans un produit financier répliquant l'indice. L'ensemble des données sont présentées hors fiscalité applicable et/ou frais liés au support d'investissement et hors effets des éventuels droits d'entrée et de sortie.

- Performance de l'indice (dividendes non-réinvestis) par rapport à son niveau initial
- Seuil de perte en capital à l'échéance (65%)
- Seuil de remboursement à l'échéance avec gain de 1,00%[1] par semestre écoulé, soit 2,00%[1] par année écoulée depuis la date de constatation initiale[2]
- Seuil de remboursement en cours de vie et à l'échéance avec gain de 2,00%[1] par semestre écoulé, soit 4,00%[1] par année écoulée depuis la date de constatation initiale[2]
- Niveau de remboursement du titre de créance[1]
- Gain
- Plafonnement du gain

Remboursement de l'intégralité du capital[1] à l'échéance, augmentée d'un gain de 20,00%[1] :

Dans l'exemple illustré ci-contre, l'indice clôture en baisse par rapport à son niveau initial à chaque date de constatation semestrielle[2]. Le mécanisme de remboursement anticipé automatique n'est pas activé et le produit continue jusqu'à l'échéance.

À la date de constatation finale, le 28 janvier 2032, l'indice EURO STOXX 50® (dividendes non réinvestis) enregistre une baisse de 10 %, soit moins de 15%, par rapport à son niveau initial, au-dessus du seuil de perte en capital. L'investisseur reçoit l'intégralité du capital initial[1], augmentée d'un gain de 1,00%[1] par semestre écoulé, soit 2,00%[1] par année écoulée depuis la date de constatation initiale[2], ce qui correspond à un taux de rendement annuel net de 0,81%[3], supérieur à celui de l'indice égal à -2,03%).

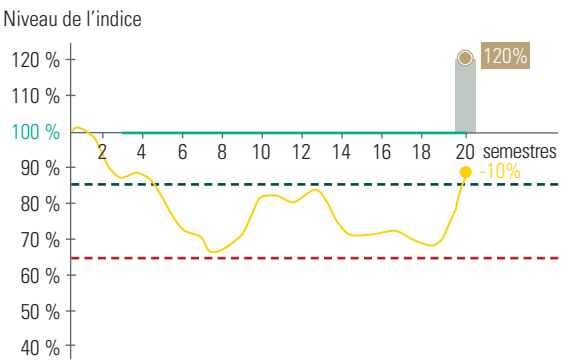

[1] Hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant de la formule et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final. En cas de sortie en cours de vie alors que les conditions du remboursement final ne sont pas réunies, le montant remboursé dépendra des paramètres de marché en vigueur et engendrera un gain ou une perte non mesurable a priori. La perte en capital, notamment, pourra être partielle ou totale.
[2] Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 14 pour le détail des dates.
[3] Veuillez vous référer à l'avertissement sur les taux de rendement annuel nets page 3.

ILLUSTRATIONS : SCÉNARIO FAVORABLE AVEC PLAFONNEMENT DES GAINS

4 ■ SCÉNARIO FAVORABLE AVEC PLAFONNEMENT DES GAINS

Dans l'exemple illustré ci-dessous, à l'issue de la première date de constatation semestrielle[2], l'indice EURO STOXX 50® (dividendes non réinvestis) est en hausse par rapport à son niveau initial. Le mécanisme de remboursement anticipé automatique est activé.
Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs.
Du fait de son fonctionnement, le produit ne peut être comparé à aucun indicateur de référence. Toutefois, les illustrations ci-après permettent d'appréhender le comportement de la formule par rapport à un investissement direct dans un produit financier répliquant l'indice. L'ensemble des données sont présentées hors fiscalité applicable et/ou frais liés au support d'investissement et hors effets des éventuels droits d'entrée et de sortie.

- Performance de l'indice (dividendes non-réinvestis) par rapport à son niveau initial
- Seuil de perte en capital à l'échéance (65%)
- Seuil de remboursement à l'échéance avec gain de 1,00%[1] par semestre écoulé, soit 2,00%[1] par année écoulée depuis la date de constatation initiale[2]
- Seuil de remboursement en cours de vie et à l'échéance avec gain de 2,00%[1] par semestre écoulé, soit 4,00%[1] par année écoulée depuis la date de constatation initiale[2]
- Niveau de remboursement du titre de créance[1]
- Gain
- Plafonnement du gain

Mécanisme de remboursement anticipé activé à la première date de constatation semestrielle[2] :

Dans l'exemple illustré ci-contre, l'indice clôture en hausse de 20% par rapport à son niveau initial à la première date de constatation semestrielle[2]. Le mécanisme de remboursement anticipé automatique est activé et le produit prend automatiquement fin par anticipation.

L'investisseur reçoit alors le capital initial[1] augmenté d'un gain de 2,00%[1] par semestre écoulé, soit 4,00%[1] par année écoulée depuis la date de constatation initiale[2], soit 106,00% du capital initial[1], ce qui correspond à un taux de rendement annuel net de 2,83%[3], inférieur à celui de l'indice égal à 11,49%, du fait du mécanisme de plafonnement des gains.

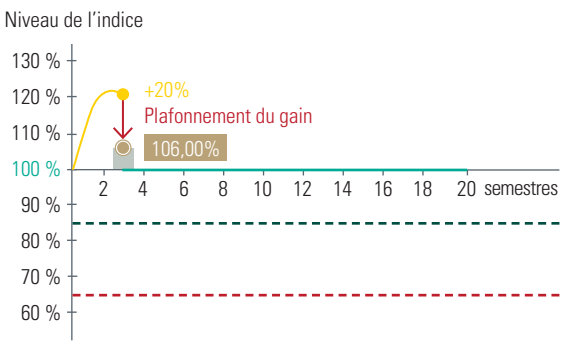

[1] Hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant de la formule et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final. En cas de sortie en cours de vie alors que les conditions du remboursement final ne sont pas réunies, le montant remboursé dépendra des paramètres de marché en vigueur et engendrera un gain ou une perte non mesurable a priori. La perte en capital, notamment, pourra être partielle ou totale.
[2] Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 14 pour le détail des dates.
[3] Veuillez vous référer à l'avertissement sur les taux de rendement annuel nets page 3.

CARACTÉRISTIQUES FINANCIÈRES

Code ISIN	FR0014006DL2
Forme juridique	Titre de créance complexe vert de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance, émis sous le Prospectus de Base (tel que défini dans la section « Informations Importantes ») de la présente brochure.
Émetteur	Natixis Structured Issuance SA (bien que bénéficiant de la garantie inconditionnelle et irrévocable de Natixis, les titres de créance de l'Émetteur présentent un risque de perte en capital).
Garant de la formule	Natixis (Standard & Poor's : A / Moody's : A1 / Fitch : A+). Notations en vigueur au moment de la rédaction de la brochure. Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation et ne sont pas une garantie de solvabilité du garant de la formule.
Devise	Euro (€)
Durée d'investissemennt conseillée	10 ans
Montant de l'émission	60 000 000 euros
Valeur nominale	1 000 euros
Prix d'émission	99,91%
Prix d'achat	Le prix d'achat progressera de façon constante de 99,91% à 100% du 22 novembre 2021 au 28 janvier 2022
Éligibilité	Comptes-titres, contrats d'assurance-vie ou de capitalisation
Offre au public	Oui, en France uniquement
Période de Commercialisation	Du 22 novembre 2021 au 28 janvier 2022
Garantie en capital	Pas de garantie en capital, ni en cours de vie ni à l'échéance
Commissions de distribution	La commission de distribution ponctuelle pourra atteindre un montant maximum annuel de 0,50% du montant nominal des titres de créance placés, calculée sur la durée de vie maximale des titres. Le paiement de cette commission pourra se faire par règlement et/ou par réduction du prix de souscription. La commission de distribution récurrente pourra atteindre un montant maximum annuel de 0,20% du montant des titres de créance détenus et sur la durée de détention des titres par les investisseurs.
Sous-jacent	EURO STOXX 50® (dividendes non réinvestis), code Bloomberg : SX5E, code ISIN : EU0009658145.
Date d'émission	22 novembre 2021
Date de constatation initiale	28 janvier 2022
Dates de constatation semestrielle	28/07/2023, 29/01/2024, 29/07/2024, 28/01/2025, 28/07/2025, 28/01/2026, 28/07/2026, 28/01/2027, 28/07/2027, 28/01/2028, 28/07/2028, 29/01/2029, 30/07/2029, 28/01/2030, 29/07/2030, 28/01/2031, 28/07/2031.
Dates de remboursement anticipé automatique	11/08/2023, 12/02/2024, 12/08/2024, 11/02/2025, 11/08/2025, 11/02/2026, 11/08/2026, 11/02/2027, 11/08/2027, 11/02/2028, 11/08/2028, 12/02/2029, 13/08/2029, 11/02/2030, 12/08/2030, 11/02/2031, 11/08/2031.
Date de constatation finale	28 janvier 2032
Date d'échéance	11 février 2032
Publication de la valorisation	La valorisation est tenue et publiée tous les jours, et se trouve à la disposition du public en permanence sur une page publique du site de l'Émetteur (equityderivatives.natixis.com) et sur les pages d'information financière de Bloomberg, Reuters et Six Telekurs.
Périodicité de la valorisation	Quotidienne, et si ce jour n'est pas un Jour de Bourse, le Jour de Bourse Prévu suivant. Un Jour de Bourse est défini comme un jour où le niveau de clôture où l'Indice est publié.
Agent de calcul	Natixis, ce qui peut être source de conflits d'intérêt.
Double valorisation	Une double valorisation est établie par Refinitiv (ci-après la « Société » sur fréquence bimensuelle (tous les 15 jours)). Cette société est un organisme indépendant distinct et non lié financièrement à une entité du groupe NATIXIS
Marché secondaire	NATIXIS pourra fournir un prix indicatif des titres de créance aux porteurs qui le demanderaient. La différence entre le prix d'achat et le prix de vente ne pourra excéder 1%.
Cotation	Marché officiel de la Bourse de Luxembourg (marché réglementé)
Règlement/Livraison	Euroclear France

AVERTISSEMENT

Document communiqué à l'AMF conformément à l'article 212-28 de son Règlement Général. Ce document à caractère publicitaire est rédigé par l'Émetteur en accord avec la Banque Neuflize OBC, le distributeur qui commercialise le titre de créance Neuflize Alternative Verte Janvier 2032. Une information complète sur le titre de créance, notamment ses facteurs de risques inhérents au titre de créance, ne peut être obtenue qu'en lisant le Prospectus de Base (tel que défini ci-après) et les Conditions Définitives (telles que définies ci-après). Il est recommandé aux investisseurs potentiels de lire le Prospectus de Base et les Conditions Définitives avant de prendre une décision d'investissement afin de pleinement comprendre les risques et avantages potentiels associés à la décision d'investir dans les Titres de créance.

Ce document constitue une présentation commerciale à caractère purement informatif. Il ne saurait en aucun cas constituer une recommandation personnalisée d'investissement ou une sollicitation ou une offre en vue de la souscription au titre de créance. Il est diffusé au public, indifféremment de la personne qui en est destinataire. Ainsi le titre de créance présenté ne prend pas en compte les objectifs d'investissement, la situation financière ou les besoins spécifiques d'un destinataire en particulier. En cas de souscription, l'investisseur doit obligatoirement consulter préalablement le Prospectus de Neuflize Alternative Verte Janvier 2032 afin notamment de prendre connaissance de manière exacte des risques encourus. L'investissement doit s'effectuer en fonction de ses objectifs d'investissement, son horizon d'investissement, son expérience et sa capacité à faire face au risque lié à la transaction. L'investisseur est invité, s'il le juge nécessaire, à consulter ses propres conseils juridiques, fiscaux, financiers, comptables et tout autre professionnel compétent, afin de s'assurer que ce titre de créance est conforme à ses besoins au regard de sa situation, notamment financière, juridique, fiscale ou comptable. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la souscription à ce support financier peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certains pays en vertu des règlementations nationales applicables à ces personnes. IL VOUS APPARTIENT DONC DE VOUS ASSURER QUE VOUS ÊTES AUTORISÉS À SOUSCRIRE À CE TITRE DE CRÉANCE. Il conviendrait de préciser que les titres décrits aux présentes ne peuvent à aucun moment être la propriété légale ou effective d'une « US person » au sens défini dans la Régulation S, et par voie de conséquence sont offertes et vendus hors des États-Unis à des personnes qui ne sont pas ressortissantes des États-Unis sur le fondement de la Régulation S. Les simulations et opinions présentées sur ce document sont le résultat d'analyses de Natixis à un moment donné et ne préjugent en rien de résultats futurs. Il est rappelé que les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. Neuflize Alternative Verte Janvier 2032 est éligible pour un support représentatif d'une unité de compte de contrat d'assurance vie ou de capitalisation, tel que visé dans le Code des assurances. L'ensemble des données est présenté hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur. Cette brochure décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières du titre de créance. Ce document est destiné à être distribué dans le cadre d'une offre au public en France. Ce document ne constitue pas une proposition de souscription ni une offre de contrat, une sollicitation, un conseil en vue de l'achat ou de la vente du titre de créance décrit.

Natixis ou ses filiales et participations, collaborateurs ou clients peuvent avoir un intérêt ou détenir ou acquérir de telles informations sur tout produit, instrument financier, action ou marché mentionné dans ce document qui pourrait engendrer un conflit d'intérêt potentiel ou avéré. Cela peut impliquer des activités telles que la négociation, la détention ou l'activité de market making, ou la prestation de services financiers ou de conseil sur tout produit, instrument financier, action ou marché mentionné dans ce document. Ce support n'a pas été élaboré conformément aux dispositions règlementaires visant à promouvoir l'indépendance des analyses financières. Natixis n'est pas soumis à l'interdiction d'effectuer des transactions sur l'instrument concerné avant la diffusion de la communication.

INFORMATIONS IMPORTANTES

Les Titres de créance décrits dans la présente communication à caractère publicitaire font l'objet d'une documentation juridique composée du Prospectus de Base relatif au programme d'émission des Instruments Financiers, tel que modifié par ses suppléments successifs, approuvé le 11 juin 2021 par l'AMF sous le n° 21-220 (le « Prospectus de Base ») et des conditions définitives en date du 18 novembre 2021 (les « Conditions Définitives ») formant ensemble un prospectus conforme au règlement 2017/1129 (Règlement Prospectus) tel qu'amendé. Le Prospectus de Base et les Conditions Définitives sont disponibles sur les sites internet de la Bourse de Luxembourg (www.bourse.lu), de Natixis (https://cib.natixis.com/DevInet.PIMS.ComplianceTool.Web/api/ProspectusPublicNg/DownloadDocument/171/PROGRAM_SEARCH, https://cib.natixis.com/devinet.pims.compliancetool.web/api/ProspectusPublicNg/Download/FR0014006DL2/FT/DS) et de l'AMF (www.amf-france.org) et sont disponibles auprès de Natixis 47, quai d'Austerlitz, 75013 Paris. L'approbation du Prospectus de Base par l'AMF ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes ou admises à la négociation sur un marché réglementé. Les informations figurant dans ce document n'ont pas vocation à faire l'objet d'une mise à jour après la date d'ouverture de la période de commercialisation. Par ailleurs, la remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent. Ce document ne peut être distribué directement ou indirectement à des citoyens ou résidents des ÉtatsUnis. Natixis est agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (« ACPR ») en France en qualité de Banque – prestataire de services d'investissements. Natixis est réglementée par l'AMF pour l'exercice des services d'investissements pour lesquels elle est agréée. Natixis est supervisée par la Banque Centrale Européenne («BCE»).

AVERTISSEMENT STOXX

STOXX Limited, Zurich, Suisse détient tous droits de propriété relatifs à l'indice Euro Stoxx 50®. STOXX Limited, Zurich, Suisse, ainsi que toute filiale directe ou indirecte, ne se portent garantes, n'approuvent, ou ne sont concernées en aucune manière par l'émission et l'offre du produit. STOXX Limited, Zurich, Suisse, ainsi que toute filiale directe ou indirecte, ne seront pas tenues responsables vis-à-vis des tiers en cas d'inexactitude des données sur lesquelles est basé l'indice Euro Stoxx 50®, de faute, d'erreur ou d'omission concernant le calcul ou la diffusion de l'indice Euro Stoxx 50®, ou au titre de son utilisation dans le cadre de cette émission et de cette offre.

Neuflize Alternative Verte Janvier 2032 présente un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance.



www.neuflizeobc.fr

Banque Neuflize OBC

SA à directoire et conseil de surveillance au capital de
383 507 453 euros - Siège social : 3 avenue Hoche - 75008 Paris
552 003 261 RCS Paris - numéro ORIAS : 07025 717 - Courtier en
Assurance Vie - Agréée et contrôlée, en tant qu'établissement de
crédit, par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution
4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09 - et, en tant
que prestataire de services d'investissement, par l'Autorité
des Marchés Financiers
17 place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02
Carte professionnelle « Transactions sur immeubles et fonds
de commerce » n° CPI 7501 2018 000 035 205 délivrée par la Chambre
de Commerce et d'Industrie Paris-Ile de France ; engagement de non
détention de fonds, absence de garantie financière.

papiers
Avec Ecofolio
tous les papiers
se recyclent.

Date de rédaction de la brochure : 2 novembre 2021

Dans le respect de son engagement RSE
(Responsabilité Sociétale des Entreprises),
la Banque Neuflize OBC s'emploie à réduire
l'impact de son activité sur l'environnement.
Elle réalise ainsi l'ensemble de ses supports
d'édition avec du papier recyclable, ce qui
participe à garantir un bilan carbone neutre.

www.neuflizeobc.fr